

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, première adjointe.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER

Procurations : Thierry MAZILLE à Laurence LEROUX ; MICHON Bernard à Coralie BOURDELAIN ; Céline BERNIGAUD à Sandrine GAYET

Absents : Alain GUIMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Catherine REAULT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 27 mai 2019

DELIBERATION N° 6 :

Objet : Vœu de soutien à l'appel « Nous voulons des coquelicots »

L'Appel des coquelicots a été lancé le 12 septembre 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots ».

Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides.

Près de 700 000 personnes, plus de 80 ONG et de nombreuses personnalités publiques et acteurs économiques, ont déjà signé l'appel à l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. En avril 2018, la commune de Revel s'est équipée d'un désherbeur thermique qui a permis l'arrêt total de l'usage de pesticides dans les espaces publics qu'elle gère et en particulier au cimetière.

Cette démarche se fait à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour le personnel communal utilisant ces produits, mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Considérant que :

- les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces produits,
- la commune de Revel a mis en place une politique volontariste en matière d'arrêt des pesticides sur l'espace public,

Le conseil municipal réuni en séance le 3 juin 2019 soutient l'Appel des coquelicots, demandant au plus vite la mise en œuvre de l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Voté comme suit :

13 voix pour

1 « ne prend pas part au vote »

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 3 juin 2019

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

